

FICHE CURSUS

Département : Arts de la scène

Discipline : Chant lyrique

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement du chant lyrique au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeurs

Laurence Brisset, Pierre Kuzor.

Jean-Louis Roblin et Thomas Palmer : chefs de chant.

Organisation des cycles

Premier cycle

Durée : 4 ans maximum.

Condition d'accès : concours d'entrée en fin d'année scolaire. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (A2).

Programme du concours d'entrée : deux pièces au choix du candidat dont une en langue française.

Limites d'âge : de 16 à 21 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale (30 minutes),
- travail individuel avec le chef de chant (30 minutes),
- participation aux cours d'art lyrique en accord avec le professeur et en fonction des projets et de l'autonomie du chanteur,
- participation aux divers projets des classes de chant et de musique ancienne en accord avec le professeur, selon la nature du projet.

Discipline complémentaire obligatoire : formation musicale jusqu'au niveau 2C4 inclus avec au minimum la mention bien lors de l'examen de fin de cycle.

Discipline complémentaire optionnelle :

- art dramatique (module sous forme de sessions).

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : en présence du professeur et du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève. Le programme est libre. Lors de ce contrôle peut être proposé un passage anticipé de fin de cycle pour l'examen de fin d'année scolaire.

- **Examen d'intra-cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique. Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle.

Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Programme : 7 minutes environ comprenant deux pièces de styles et d'époques différents dont une obligatoirement en langue française.

- **Examen de fin de premier cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 3^e année du cycle. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur. Seules les mentions très bien ou bien permettent le passage en deuxième cycle. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Programme : 7 minutes environ comprenant deux pièces de styles et d'époques différents dont une obligatoirement en langue française.

Deuxième cycle

Durée : 4 ans maximum.

Condition d'accès : réussir l'examen de fin de premier cycle pour les élèves du Conservatoire ou le concours d'entrée en juin de l'année scolaire précédente pour les élèves extérieurs. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (A2).

Programme du concours d'entrée : deux pièces au choix du candidat dont un air d'opéra et une pièce en langue française

Limites d'âge : de 16 à 24 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale (45 minutes),
- travail individuel avec le chef de chant (45 minutes),
- participation aux cours d'art lyrique en fonction des projets et de l'autonomie du chanteur,
- participation aux divers projets des classes de chant et de musique ancienne, selon la nature du projet.

Disciplines complémentaires obligatoires : formation musicale jusqu'au niveau 2C4 inclus avec au minimum la mention bien lors de l'examen de fin de cycle.

* Il peut être envisagé de commencer l'UV de déchiffrage chant pour certains étudiants en 2^e cycle en fonction des places disponibles et avec l'aval du professeur de chant.

Discipline complémentaire optionnelle :

- art dramatique (module sous forme de sessions).

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année :** en présence du professeur et du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève. Le programme est libre. Lors de ce contrôle peut être proposé un passage anticipé de fin de cycle pour l'examen de fin d'année scolaire.

- **Examen d'intra-cycle :** cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique. Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle.

Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Programme : 12 minutes environ comprenant deux pièces de styles et d'époques différents dont une obligatoirement en langue française.

- **Examen de fin de deuxième cycle :** cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 3^e année du cycle. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Programme : 12 minutes environ comprenant deux pièces de styles et d'époques différents dont une obligatoirement en langue française.

Un brevet de fin de 2^e cycle est délivré avec la mention très bien, bien ou assez bien.

Troisième cycle court, 3Cc

Durée : 2 ans maximum.

Condition d'accès : réussir l'examen de fin de deuxième cycle pour les élèves du Conservatoire ou le concours d'entrée en fin d'année scolaire précédente pour les élèves extérieurs. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (A2).

Programme du concours d'entrée : trois pièces au choix du candidat dont un air d'opéra avec un récitatif et une pièce en langue française.

Limites d'âge : de 20 à 28 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale (60 minutes),
- travail individuel avec le chef de chant (60 minutes),
- cours collectif d'art lyrique (2 heures),
- cours collectif d'art du récital, lied et mélodie (1 h 30),
- participation **obligatoire** aux divers projets des classes de chant et de musique ancienne.

Disciplines complémentaires obligatoires :

- formation musicale jusqu'au niveau 2C4 inclus avec au minimum la mention bien lors de l'examen de fin de cycle,
- cours de déchiffrage en vue de l'unité de valeur pour le DEM (Diplôme d'études musicales) de 30 à 45 minutes en cours collectif,
- art dramatique (module sous forme de sessions).

Discipline complémentaire optionnelle : histoire du spectacle (1 h 30)

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année :** en présence du professeur et du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève. Le programme est libre. Lors de ce contrôle peut être proposé un passage anticipé de fin de cycle.

- **Examen d'intra-cycle :** cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle.

Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Programme : 15 minutes environ comprenant trois pièces de styles et d'époques différents dont un air d'opéra avec récitatif et un air en langue française.

- **Examen de fin de cycle :** cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il peut être présenté en fin de 1^{re} année. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'unité de valeur principale du Certificat d'études musicales, mention très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas d'obtenir l'UV.

L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Programme : 15 minutes environ comprenant trois pièces de styles et d'époques différents dont un air d'opéra avec récitatif et un air en langue française. Pour les élèves souhaitant présenter le 3^e cycle spécialisé une œuvre de virtuosité est ajoutée.

Diplôme : le **CEM** est délivré après l'obtention de

- l'UV principale de chant mention très bien ou bien,
- l'UV complémentaire de formation musicale niveau 2C4 mention très bien ou bien.

Troisième cycle spécialisé, 3Cspé

Durée : 3 ans maximum.

Conditions d'accès : concours d'entrée en fin d'année scolaire. Pour les élèves du Conservatoire désirant entrer directement en cycle spécialisé, le jury décerne une récompense pour l'évaluation du CEM puis se prononce sur le passage en 3Cspé. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (B1).

Programme du concours d'entrée : trois pièces au choix du candidat dont un air d'opéra avec un récitatif et une pièce en langue française.

Limite d'âge : 30 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale (60 minutes),
- travail individuel avec le chef de chant (60 minutes),
- cours collectif d'art lyrique (2 heures),
- cours collectif d'art du récital, lied et mélodie (1 h 30),
- participation **obligatoire** aux divers projets des classes de chant et de musique ancienne.

Disciplines complémentaires obligatoires :

- formation musicale jusqu'au niveau 2C4 inclus avec au minimum la mention bien lors de l'examen de fin de cycle,
- déchiffrage vocal (30 à 45 minutes en cours collectif),
- art dramatique (module sous forme de sessions),
- et une UV au choix : analyse*, écriture*, histoire du spectacle, piano complémentaire, initiation à la direction d'orchestre*, improvisation générative ou FM au-delà du 2c4.

* sous réserve de remplir les conditions d'admission dans ces disciplines.

Evaluation :

- **Examen de contrôle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique. Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle.

Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Programme : 15 minutes environ comprenant trois pièces de styles et d'époques différents dont obligatoirement un air d'opéra avec récitatif et un air en langue française.

- **Examen de fin de cycle, unité de valeur de DEM (Diplôme d'études musicales)** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 2^e année du cycle.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures spécialistes du chant lyrique.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'unité de valeur principale du Diplôme d'études musicales (DEM), mention très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas d'obtenir l'UV. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Programme : 25 à 30 minutes comprenant cinq pièces de styles et d'époques différents dont obligatoirement un air d'opéra avec récitatif, un air en langue française, une pièce accompagnée obligatoirement par un ou plusieurs instruments (élèves du Conservatoire) ou voix et une pièce contemporaine à partir de la seconde partie du XX^e siècle.

Diplôme : le **DEM** est délivré après l'obtention de :

- l'UV principale de chant mention très bien ou bien,
- l'UV complémentaire de formation musicale niveau 2C4 mention très bien ou bien,
- l'UV complémentaire de déchiffrage mention très bien ou bien,

- et une autre UV au choix dans la liste des disciplines complémentaires mention très bien ou bien
 - l'attestation d'assiduité au cours d'art du récital, lied et mélodie (avoir suivi 2 années de cours),
 - l'attestation d'assiduité au cours d'art lyrique (participation à plusieurs projets pendant la scolarité),
- Des équivalences d'UV sont accordées sur tests au moment du concours d'entrée et après présentation des diplômes correspondants.*
- Il n'est pas indispensable de valider toutes les UV la même année.

Perfectionnement

Durée : 1 an, possibilité d'une 2^e année sur demande écrite adressée au Directeur du Conservatoire.

Conditions d'accès : concours d'entrée en fin d'année scolaire. Les élèves du Conservatoire ayant obtenu leur UV principale de DEM mention Très Bien peuvent intégrer le perfectionnement sans passer le concours d'entrée. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (B1).

Programme du concours d'entrée : trois pièces au choix du candidat dont un air d'opéra avec un récitatif et une pièce en langue française.

Limite d'âge : 32 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- cours individuel de chant et de technique vocale (60 minutes),
- travail individuel avec le chef de chant (60 minutes),
- déchiffrage vocal en fonction des places disponibles (30 à 45 minutes en cours collectif),
- cours collectif d'art lyrique (2 heures),
- cours collectif d'art du récital, lied et de mélodie (1 h 30),
- participation **obligatoire** aux divers projets des classes de chant et de musique ancienne,
- partenariat régulier avec la classe de musique ancienne notamment pour les contre-ténors.

Evaluation : examen public en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures et délivre une attestation de perfectionnement avec une mention très bien ou bien.

Programme : 25 minutes maximum, au choix du chanteur dont une pièce contemporaine à partir de la seconde partie du XX^e siècle. Obligation qu'une des pièces soit accompagnée par une autre personne que le chef de chant de la classe. La participation d'autres chanteurs et/ou instrumentistes est obligatoire.

Classe libre

Durée : 1 an, possibilité d'une 2^e année sur demande écrite adressée au Directeur du Conservatoire.

Durée hebdomadaire des cours : définie selon le temps de cours restant disponible au professeur.

Limite d'âge : aucune.